



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-066-2026-06

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2026

Sommaire

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2026-06-17-00018 - Arrêté n°2026-107-RA portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile de France (3 pages)

Page 3

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) - maison des examens /

IDF-2026-06-23-00004 - Arrêté n°DIR. 2026-003 ORD portant subdélégation de la signature de la Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement (3 pages)

Page 7

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-06-17-00018

Arrêté n°2026-107-RA portant subdélégation de
signature en matière de contrôle de légalité des
actes des établissements publics locaux
d'enseignement rattachés à la région d'Ile de
France

Arrêté n°2026-107-RA
portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile de France

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE,
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS**

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 421-14 alinéa I et R. 421-54 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du **12 mars 2025** portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du **26 février 2025** portant nomination de M. Laurent NOE, en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 3 mars 2025, pour une durée de quatre ans ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **18 juillet 2022** portant nomination de Mme Delphine VIOT, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du **19 juillet 2024** portant nomination et classement de M. Jonathan DUVAL, attaché statisticien principal de l'Insee, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports au rectorat de l'académie de Paris pour une première période de 4 ans du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2028 ;

Vu l'arrêté ministériel du **21 novembre 2024** portant nomination de M. Henrick YERBE, attaché d'administration de l'Etat, en qualité de chef du service interacadémique des affaires juridiques de la région académique Ile-de-France à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **25 mai 2021** portant mutation de M. Jérôme POISON, attaché principal d'administration, au rectorat de l'académie de Paris, en qualité de chef de division des affaires financières de l'académie de Paris, à compter du 12 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00026 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Mme Julie BENETTI, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} — Au titre du contrôle de légalité, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie BENETTI, rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, délégation de signature est donnée à M. Laurent NOÉ, directeur de l'académie de Paris, pour recevoir et signer les accusés de réception des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Paris, ci-après énumérés :

les délibérations du conseil d'administration relatives

- à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés ;
- au recrutement de personnels ;
- au financement des voyages scolaires ;

Article 2 — Délégation est donnée à M. Laurent NOÉ, directeur de l'académie de Paris, à l'effet de signer les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre de l'ensemble des actes énumérés à l'article 1^{er}.

Article 3 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NOÉ, directeur de l'académie de Paris, la même délégation de signature qui lui est donnée par Mme Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Paris, est accordée à Mme Delphine VIOT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

Article 4 — A l'exception des actes relatifs aux marchés publics passés selon une procédure formalisée, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT, délégation est donnée à M. Jonathan DUVAL, secrétaire général adjoint en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports.

En cas d'absence de M. Jonathan DUVAL, délégation est donnée à M. Henrick YERBE, chef du service interacadémique des affaires juridiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henrick YERBE, subdélégation est donnée à Mme Claire PINGARD, cheffe de bureau de la cellule financière de la division des affaires juridiques.

Article 5 — En ce qui concerne les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés contre les actes relatifs aux marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT, délégation est donnée à M. Jonathan DUVAL, secrétaire général adjoint en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports.

En cas d'absence de M. Jonathan DUVAL, délégation est donnée à M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières.

Article 6 — Les délégations de signature indiquées aux articles 2, 3, 4 et 5 s'appliquent également aux actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile de France, non soumis à l'obligation de transmission.

Article 7 — L'arrêté n° 2025-124-RA du 17 septembre 2025 portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des EPLE rattachés à la région d'Ile de France est abrogé.

Article 8 — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17 juin 2026

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France,

Signé

Julie BENETTI

Service Interacadémique des Examens et
Concours (SIEC) - maison des examens

IDF-2026-06-23-00004

Arrêté n°DIR. 2026-003 ORD portant
subdélégation de la signature de la Directrice
du Service Interacadémique des Examens et
Concours des académies de Paris, Créteil et
Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement

ARRÊTÉ DIR. 2026-003 ORD
portant subdélégation de la signature de la Directrice
du Service Interacadémique des Examens et
Concours des académies de Paris, Créteil et
Versailles (SIEC)
en matière d'ordonnancement

La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours

VU le code de l'éducation, notamment ses articles D.222-4 à D.222-10-1 ;

VU le code de la commande publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe) ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018, nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et de Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 17 mai 2023, renouvelant Madame Laurence TOUBIANA, dans l'emploi secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours (SIEC) ;

VU l'arrêté ministériel n°MEND2510382A du 20 mars 2025 portant nomination de Madame Aurore COLLET, en qualité de directrice du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°IDF-2026-06-15-00038 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Aurore COLLET, directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Subdélégation est donnée à Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC), à l'effet de signer tous actes au nom de la directrice du SIEC, en sa qualité de responsable déléguée du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes relatifs aux programmes « formations supérieures et recherche universitaire » (n°150) , « soutien de la politique de l'Éducation Nationale » (n°214).et « opérations immobilières déconcentrées »(n°723).

Article 2 :

La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, et qui entrera en vigueur le lendemain de cette publication.

Fait à Arcueil, le 23 juin 2026

Pour le préfet de la région Ile-de-France,
et par délégation,

SIGNE

La Directrice du SIEC

Aurore COLLET

Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et de Versailles